

tant de la réforme postale, pour laquelle le ministère n'a rien fait, quoiqu'il l'eût emphatiquement promis à l'ouverture de la session. Ce grief va encore peser sur le pays. Les bills d'université sont restés en chemin, comme on s'y attendait. La loi des municipalités a été changée, mais non pas améliorée ; le bill des écoles n'a pas subi sa troisième lecture. Si le ministère s'est hâté de faire sanctionner le nouvel acte municipal, c'est pour donner à croire qu'il faisait quelque chose pour le Bas-Canada. Mais on sait bien à quoi s'en tenir ; il est de fait, comme M. Lafontaine le faisait remarquer la veille de la clôture, que l'on néglige le Bas-Canada, et que les lois qui le regardent sont toujours remises à la fin des sessions, et sont, en conséquence, renvoyées ou passées précipitamment. Il semble que cette partie de la province, ne doive occuper l'attention de l'administration, que lorsque l'autre partie n'a plus rien à solliciter. D'où vient cela ? du peu d'énergie et de capacité déployées par les personnes qui représentent le Bas-Canada dans le cabinet. M. Badgley, à qui on ne saurait refuser des connaissances légales étendues, quoiqu'il soit loin d'être grand politique, disait, au commencement de la session, qu'il ne pouvait suffire, à lui seul, à préparer toutes les mesures qui concernaient le Bas-Canada. M. Badgley portait là un rude coup à ses collègues, mais il avait raison. Le commissaire des terres ne peut suffire, lui non plus, aux affaires de son bureau, dont il s'acquête, d'une manière bien peu satisfaisante pour le pays, et bien peu honorable pour sa réputation de capacité et de talents ; et M. Daly n'a jamais présenté une mesure de sa vie, il n'est bon tout au plus qu'à apporter devant la chambre les messages et dépêches officielles. Le solliciteur-général est encore à nommer, et peut-être à choisir. Représentés de la sorte, que pouvons-nous prétendre ? nous serons sacrifiés impitoyablement aux intérêts de la province supérieure, on nous dépoindra pour enrichir des spéculateurs, chaque année amènera un nouvel acte de spoliation ; jusqu'à ce qu'on n'ait plus rien à nous tirer. Cette œuvre inique est déjà commencée, et elle se continuera jusqu'à ce que le ministère actuel soit remplacé par un autre plus impartial et plus équitable.

“ Mais, bien que mal-représentés dans le conseil, nous devons désirer voir nos organes s'accorder, autant que possible, et avoir les mêmes vues sur les besoins du pays. C'est pourtant ce qui n'a pas lieu. En effet, la session qui vient de finir a prouvé que M. Badgley et M. D. B. Papineau différaient d'opinion sur plusieurs choses importantes, et notamment à l'égard des municipalités de campagne. On se rappelle que c'est M. Papineau qui a présenté, il y a deux ans, l'acte des municipalités de paroisses. Ce monsieur pensait, sans doute alors, comme M. Viger, que ce serait râver ses compatriotes que de les supposer incapables de faire fonctionner ces gouvernements de localités. Cependant M. Badgley a fait passer, pendant cette dernière session, un bill basé sur un principe tout différent, il a mis de côté les municipalités de paroisses ; M. Viger en a jeté les hauts cris. Disons toutefois, pour être juste envers M. Papineau, que l'hon. auteur des municipalités de paroisses, soit pour ne pas paraître opposé à son collègue le procureur-général, et à ses autres collègues de l'administration, soit qu'il ait véritablement changé d'opinion, ne s'est nullement opposé à la passation du nouveau bill, mais au contraire, a voté volontiers pour le substituer au sien. M. Viger doit en vouloir à son cousin pour ce vote-dégradant, et cette tergiversation de M. Papineau aura sans doute eu l'effet de refroidir l'amitié qui existe entre les deux vieillards depuis qu'ils se sont séparés de leurs compatriotes.

“ En passant en revue la session de 1847, on voit avec douleur que ces deux hommes dont nous venons de parler, ont seuls par leurs deux votes, fermé la porte du pouvoir à leurs anciens amis du parti libéral. Pendant trois séances consécutives, le ministère actuel le plus anti-canadien qui ait existé, n'a dû son existence qu'au vote de M. Viger ou de M. Papineau. Qu'un de ces deux canadiens eût voté avec l'opposition, ou qu'il eût seulement refusé de voter, et le parti libéral prenait en main les rênes du gouvernement, les Canadiens-Français eussent eu leur juste part dans l'administration des affaires. Mais non, ces deux vieillards obstinés, par un esprit de jalousie et de vanité qu'il est impossible de qualifier, ont refusé chaque fois de rendre cette justice à leurs compatriotes ! Et ce sont ces hommes qui ont sans cesse à la bouche les mots de patriotisme et de moralité ! Ah ! honte, honte, mille fois à ceux que l'amour des honneurs, la vanité et un misérable entêtement, poussent à des fins aussi honteuses !

“ Le parti réformiste doit être satisfait, pour beaucoup de raisons, de la session qui vient de finir. Mais, ce qui doit surtout l'être flattant et agréable, c'est qu'il a vu enfin couronner les nobles efforts qu'il a faits depuis trois ans ; il a obtenu de la bouche même de ses adversaires, une reconnaissance pleine et entière de la doctrine du gouvernement responsable, telle qu'il l'a toujours professée. Les deux dernières sessions avaient été employées, en grande partie, à des discussions assez orageuses sur le gouvernement responsable ; cette année, pas un mot, après ce qui en a été dit dans les débats sur la réponse à l'adresse. C'est que M. Draper avait confessé, avant de quitter la chambre, qu'il ne différait point d'opinion, avec les ex-ministres, au sujet du principe de la responsabilité. Cet aveu contenait le triomphe des réformistes, et ce triomphe était public. Les adversaires de ces derniers étaient rendus au pied du mur, grâce aux efforts de M. Baldwin, Lafontaine, et de la courageuse opposition ; il leur fallait, ou avouer leur défaite, ou paraître aux yeux du gouverneur comme ennemis du gouvernement responsable ; placés entre ces deux alternatives, ils ont préféré avouer leur adhésion aux principes professés par le parti réformiste, que de paraître oppo-

sés à un système qui les eût disgraciés dans l'esprit du chef du gouvernement, et du représentant de Sa Majesté. Désormais, les luttes au sujet de la responsabilité ministérielle vont cesser. Nos courageux chefs, les vaillants champions du gouvernement responsable ont obtenu ce qu'ils désiraient ; ils ont recueilli les fruits de leurs nobles et constants efforts ; le peuple du Canada leur en sera reconnaissant ; c'est à eux qu'il devra l'établissement de notre constitution, sur une base solide et permanente. Florent leur en soit rendu !

“ Les partisans de la cause libérale, dans toute l'étendue du pays, doivent se féliciter d'avoir pour organer et pour chefs, des hommes aussi habiles et aussi persévérans que le sont les principaux membres de l'opposition. M. Baldwin, Lafontaine, Morin, Aylwin, Chauveau, Cauchan, et plusieurs autres zélés réformistes, ont été infatigables pendant toute la session. Quoique M. Lafontaine fut encore sous l'influence d'une maladie qui a failli l'enlever au pays, il n'a pas cessé de se tenir à la chambre, et d'assister à chaque séance ; il n'a pas laissé échapper une occasion d'appeler la justice du gouvernement sur ses compatriotes ; il a fait entendre sa parole, plus d'une fois, en faveur des malheureuses victimes des brigandages de 1837-38, et des incendies de Québec. Il a défendu, de toutes ses forces, les intérêts du Bas-Canada contre les spoliations de l'administration. Le vénérable M. Baldwin, a toujours été l'athlète des libertés du peuple ; sa tactique habile et sa vigilance ont mis plus d'une fois le ministère à deux doigts de sa ruine ; il a causé de cruelles insomnies aux membres de l'administration actuelle. M. Aylwin a été l'orateur de la session ; sa parole éloquente et facile a fait souvent dresser les cheveux des membres de la banquette ministérielle.

“ L'effet de la session est défavorable au parti qui est maintenant à la tête des affaires. Cette session a fait voir, à l'évidence, que d'administration actuelle n'avait nullement intention de rendre justice au Bas-Canada. Les résolutions du Conseil-Législatif tendant à établir que les canadiens n'avaient pas dans la direction des affaires du pays, la part qui leur est due, et qu'en conséquence le ministère ne possédait pas la confiance du peuple, n'ont été rejetés que par la voix prépondérante du président du conseil des ministres. Cet événement est une époque dans les annales du conseil législatif, et dans celles du pays. La session de 1847 sera mémorable, par rapport à cet événement. Les discours prononcés au soutien des résolutions, les explications de l'hon. M. Caron, sur les dernières négociations ministrielles et sa destitution injuste de la place d'orateur du conseil, ont contribué à établir que justice nous était refusée, et ce déni révoltant a eu l'effet d'unir plus que jamais toute la population canadienne ; et c'est pour cela qu'une association de la réforme vient de s'organiser spontanément dans l'ancienne capitale, afin de veiller aux intérêts du Bas-Canada. Cet exemple sera suivi sans doute par toutes les localités importantes. Voilà quels auront été les effets de la session qui vient de finir.

“ En somme, jamais opposition n'a été plus puissante que n'est le parti libéral aujourd'hui. C'est ce qu'avoue le *Herald* lui-même, après avoir confessé que les ministres n'ont rien fait pendant tout le cours de la session. La *Gazette* rend aussi hommage à l'opposition en disant qu'elle n'a été ni factieuse ni querelleuse et qu'elle n'a point cherché à entraver la marche du gouvernement. Cependant la *Gazette* ne pourra non plus s'empêcher d'avouer que le ministère a été, malgré tout, défait dans plus d'une occasion, et qu'il n'a dû souvent son salut qu'à une seule voix. Si cela n'était pas dû à une opposition factieuse, il faut donc que la cause en soit attribuée à la faiblesse de d'administration.”

SESSION PARLEMENTAIRE.

JUGÉE PAR LE Transcript.

“ Le Parlement vient enfin d'être prorogé, et si c'est par le nombre de bills passés et les longs discours que le pays peut être bien servi cette session, quoique courte, aura bien valu l'argent qu'elle a coûté au peuple. Nous avouons qu'à son ouverture nous n'avions guère de confiance dans les mesures que devait produire la sagesse collective du parti qui est actuellement au pouvoir. Nous espérions pour le mieux, et désirions recevoir favorablement tout ce qu'on tenterait pour remédier aux maux provenant de la mauvaise législation précédente et pour pourvoir aux exigences des temps. Avant l'ouverture de la session, nous indiquâmes quelques-uns des importants sujets qui devraient, et qui devaient probablement, attirer la sérieuse attention des ministres. Plusieurs questions importantes relatives au commerce du pays et originant des rapports différents (altered) que nous avons avec la Grande-Bretagne, — des questions concernant l'éducation des écoles et des collèges, les institutions municipales, les lois de banqueroute, et même tout notre système de jurisprudence, à toutes ces questions il faut que le ministère réponde de quelque manière. Le pays faisait ces questions, et nous avions peu d'espérance qu'elles pussent être ou durent être bien satisfaisantes. Nous avions un ministère faible en nombre, et par conséquent incapable, dans le cas d'une opposition, de remporter aucune mesure de réforme durable ; un ministère faible en influence à cause de ses propres bavures et sa stupidité, en essayant des négociations où tout homme sensé ne pouvait rêver de succès ; un ministère plus faible encore dans ce pouvoir moral que l'honnêteté, l'intégrité, et un désir de servir le pays, peuvent seuls donner à ceux qui dirigent les conseils d'un peuple libre. Dans les serres